

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT ALLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEES**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 8 décembre 2010
Date d'affichage : 8 décembre 2010
Objet de la délibération : RCEA entre Montmarault et Macon



SEANCE DU 21 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix et le 21 décembre à 20 h, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques BLETTY, Maire.

Présents : Mrs BLETTY Jacques, DEMANUELE Daniel, BLETTY Dominique, CHABANNE Raymond, CHATARD Didier, RIOU Jean-Marc, Mme GILI Audrey.

Absents excusés :

Mme BOUCHE Dominique qui donne pouvoir à M. BLETTY Jacques
M. COMBES Benoît qui donne pouvoir à M. RIOU Jean-Marc

Absents non excusés : M. ROUDILLON Philippe, M. TROTOT Denis

Secrétaire de séance : M. RIOU Jean-Marc

Le Maire soumet au Conseil Municipal à l'approbation la délibération du Conseil Général de l'Allier concernant la RCEA suivante :

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 % correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transports. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacements (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de Saint Nicolas des Biefs, réuni le 21 décembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier ;
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais,

sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014).

- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal de Saint Nicolas des Biefs s'engage à mobiliser des citoyens de son territoire pour s'exprimer au près de la Commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Certifié exécutoire
le 21 décembre 2010
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques BLETTERY

